



Togo : le gouvernement met fin aux installations anarchiques le long du littoral

Toutes les personnes qui ont des aménagements le long des côtes togolaises sont priées de libérer les espaces illégalement occupés dans un délai de six (06) mois à compter de ce lundi 31 août 2020.

C'est une décision du gouvernement contenue dans un communiqué conjoint en date de ce lundi, signé des ministres David Oladokoun en charge de l'environnement, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré des infrastructures et des transports, et de Mme Koko Ayeva de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique.

« Il a été constaté depuis quelques temps, des installations anarchiques sur les plages, le long des côtes togolaises. Ces occupations du domaine public maritime sont contraires aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur », lit-on dans le communiqué.

Les ministres ont en outre rappelé que le domaine public maritime qui contient outre la mer, les lagunes, les fleuves, les étangs salés, les bays et rivières sont « inaliénables ».

« Aucun individu ne peut donc se prévaloir d'un titre foncier

ou d'un droit de propriété quelconque », ont-ils ajouté, précisant que « passé ce délai, tout contrevenant s'expose à la rigueur de la loi ».

La Rédaction



Gestion des aires protégées : les activités du PRAPT se poursuivent sur le terrain

La mise en œuvre du Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT) suit son cours. Les activités inscrites au programme vont en effet se poursuivre sur le terrain avec comme prochaines étapes, la construction de 10 forages à motricité humaine dans les villages riverains de l'aire protégée Fazao-Malfakassa et le financement de 10 microprojets apicoles de 10 groupements de ces villages.

Il est également prévu une évaluation des besoins financiers nécessaires au fonctionnement des aires protégées du Togo, leur rôle économique et une proposition de mécanismes de leur financement durable. Des évaluations qui ne seraient pas inopportunes en cette période où le monde est à l'arrêt à cause du coronavirus qui pèse de toutes ses forces sur l'économie mondiale.

Mis en œuvre au Togo depuis 2012, le PRAPT vise prioritairement à renforcer la gestion du système d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa contribution à la conservation de la biodiversité en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion des aires protégées. Ceci, dans un contexte où la faune et la flore sont sérieusement menacées et en voie de disparition, parce que perturbées par les changements climatiques.

Le projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 1.220.000 dollars, l'UEMOA (250 millions de francs CFA), le PNUD (500.000 de dollars) et le Togo (300 millions de francs CFA dont 150 millions en nature).

La Rédaction



Togo : renforcement de la gestion des aires protégées grâce au PRAPT

Au rang des initiatives visant une meilleure gestion des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes, figure le Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT). Après 08 années d'exécution, le projet a enregistré des résultats tangibles.

Prioritairement, il est question avec le PRAPT lancé en février 2012, de renforcer la gestion du système d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa contribution à la conservation de la biodiversité en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion des aires protégées.

Depuis sa mise en œuvre, le projet a permis de financer 10 projets d'Activités génératrices de revenus dont 05 groupements féminins de beurre de karité et 05 groupements masculins d'apiculture. Le casernement des forestiers de Naboulgou a été réhabilité, une brigade forestière a été construite à Borgou (Région des savanes).

Par ailleurs, des équipements de lutte anti braconnage et de suivi écologique ont été achetés pour les gestionnaires des aires protégées, plus de 7000 personnes (citoyens, préfets, autorités administratives et traditionnelles) installées autour des aires protégées ont été sensibilisées sur la nécessité de préserver ces aires.

En outre, on note une délimitation consensuelle ainsi qu'une implantation des bornes sur 100 % des périmètres des aires protégées d'Alédjo (préfecture de Tchaoudjo), sur plus de 84 % du périmètre de Fazao Malfakassa (entre les régions Kara et centrale) et 63 % du complexe d'Oti-Kéran-Mandouri.

Il faut souligner que le PRAPT est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 1.220.000 dollars, l'UEMOA (250 millions de francs CFA), le PNUD (500.000 de dollars) et le Togo (300 millions de francs CFA dont 150 millions en nature). Il intervient dans un contexte où la faune et la flore sont sérieusement menacées et en voie de disparition, parce que perturbées par les changements climatiques.

David S.



ZIO : Formation des agriculteurs sur les techniques de rotation des cultures

Le Centre de recherches, d'études et de formation au service du développement (CREFORSED) a entamé depuis le lundi le 20 janvier dernier à Tsévié dans la préfecture de Zio, une formation des agriculteurs sur les techniques de rotation des cultures pour la pérennisation de la fertilité des sols et sur les bienfaits d'adaptation des engrais organiques ainsi que sur la gestion du domaine agricole.

Prévue pour une durée de deux semaines, cette formation permettra aux participants de se familiariser avec les bonnes pratiques en agriculture durable, la fabrication des pesticides biologiques, les méfaits et conséquences de l'utilisation des pesticides chimiques entre autres.

L'initiative s'inscrit dans le cadre du projet « Amélioration de l'élevage et la pratique de l'agriculture durable de même que comment mieux vendre les produits agricoles pour qu'ils puissent nourrir ses producteurs ».

À l'ouverture des travaux, le chargé de planification à la préfecture de Zio, M. Metsiya Kodjo Edem a indiqué que ce

projet est initié pour promouvoir les nouvelles pratiques agricoles entre autres l'agro écologie, l'agro foresterie et pour appuyer les nouvelles filières porteuses comme la riziculture, l'anacarde et celle de soja.

Le directeur de CREFORSED, M. Vessou Kodjo et la responsable de communication et relations publiques au Fond National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel (FNAFPP), Mme Kwaku Gaba ont chacun de son côté invité les participants à tirer un meilleur profit de cette formation appuyée justement par le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à travers le FNAFPP.

Avant l'étape de Tsévié, cette formation avait été déjà effectuée le mois passé à l'endroit des producteurs de Niamtougou, Sotouboua, de Bassar et Kougnohou.

Evrard NOMANYO



Togo : Des journalistes à l'école des changements climatiques

Une vingtaine de journalistes des médias publics et privés des régions Maritime et des Plateaux ont entamé ce 8 janvier 2020

à Kpalimé dans la préfecture de Kloto, trois jours de formation sur la problématique du changement climatique, la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion durable des terres et des forêts et l'efficacité énergétique.

Cette formation est initiée par le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature avec l'appui technique et financier de l'Union européenne (UE).

Placée sous le thème « le rôle des médias dans le traitement des informations environnementales », la formation a pour objectif de former et d'informer les journalistes sur les défis liés aux changements climatiques, à la gestion des terres, des forêts et à l'efficacité énergétique.

Il s'agira de sensibiliser les hommes des médias sur l'importance de la gestion des terres, des forêts et sur l'efficacité énergétique, et de les outiller pour répondre à l'exigence du partage de l'information relative au changement climatique.

Les journalistes formés doivent être en mesure de réaliser des productions (émissions radio, articles de presse écrite et en ligne) pertinentes en lien avec le changement climatique et les thématiques de dégradation des terres et des forêts, pour un changement de comportement des populations et de créer un pool d'hommes de médias intéressé par la question de l'environnement en général, à la gestion des terres et des forêts et à l'efficacité énergétique en particulier.

Il faut souligner qu'à l'image des autres pays, le Togo est confronté à des problèmes de changement climatique avec ses conséquences dévastatrices. Le gouvernement et ses partenaires ont développé des programmes et projets ayant conduit à l'identification et à la vulgarisation des bonnes pratiques, résolvant différents problèmes en lien avec les changements climatiques, la gestion durable des terres et des forêts.

Malheureusement ces efforts ne sont pas suffisamment relayés par les médias. Raison de la tenue de cette session de formation.

Kpalimé est la première étape d'une série de deux formations, dont la seconde va se dérouler du 15 au 17 janvier prochain à Kara, pour les journalistes des régions des Savanes, Centrale et de la Kara.

De notre correspondant à Kpalimé, Mensah ASSOGBAGUE



Environnement : Des directeurs préfectoraux et conservateurs de parcs en formation à Atakpamé

Le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et la Protection de la Nature (MEDDPN) a entamé ce mardi 12 novembre à Atakpamé dans les plateaux, une formation de quatre jours à l'endroit de ses agents notamment les directeurs préfectoraux et conservateurs de parcs en vue de les outiller à mieux contribuer à la mise en œuvre la politique de l'État en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Cette session rentre dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'investissement pour la résilience des zones costières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) appuyé par le groupe de la Banque Mondiale.

Il s'agit d'accroître la performance des participants venus de toutes les préfectures du Togo à travers des cours théoriques répartis en 11 modules relatifs entre autres à l'éthique dans la nouvelle gouvernance environnementale et forestière, la rédaction et actes administratifs, l'organisation et fonctionnement dudit ministère.

Selon le préfet de l'Ogou, M. Akakpo Edoh, cet atelier de renforcement de capacités des directeurs préfectoraux et conservateurs répond à la volonté du gouvernement de disposer des cadres compétents pour assumer des responsabilités hautement qualifiées. Pour lui le meilleur investissement des partenaires techniques et financiers est celui du renforcement de capacité.

Le Lieutenant-colonel Dimizou Aoufoh Koffi, Secrétaire Général au ministère de l'environnement représentant son ministre a également souligné que cette rencontre entre dans le processus de réforme et de modernisation de l'administration publique pour le bien-être des populations. Il a convié les bénéficiaires de cette rencontre à tirer un maximum de profit des échanges et à améliorer leurs connaissances sur entre autres les fondements juridiques régissant le secteur environnementale, les documents financiers des services déconcentrés de l'État et le leadership au sein d'une équipe.

Il a précisé qu'en faisant d'eux des acteurs clés des initiatives de reboisement dans toutes les préfectures, le pari d'une mise en œuvre plus méthodique du Plan National de Reboisement (PNR) sera gagné.

De notre correspondant à Atakpamé, Evrard NOMANYO



Le Mécanisme « Forêts et Paysans » au centre d'un atelier à Atakpamé

Un atelier national de partage des plans d'action et de renforcement de capacités réunit depuis ce 07 Août à Atakpamé, des responsables de 12 Organisations de Producteurs Forestiers et Agricoles (OPFA) sur la gestion des ressources de la 2ème phrase du Mécanisme Forêts et Paysans ou Forest and Farm Facility (FFF).

Cette rencontre appuyée financièrement par la FAO et la GIZ et avec l'encadrement de la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles (CTOP) se situe dans le cadre de la création des conditions du succès et de complémentarité dans les interventions de chaque partie prenante du Mécanisme Forêts et Paysans au Togo. Elle vise spécifiquement à échanger sur les plans d'action de chaque OPFA, à outiller les gestionnaires de ces Organisations sur les procédures de justification des ressources FFF et les canevas de rapportage.

Au cours des 2 jours de travaux, les participants vont prendre connaissance et échanger sur les cahiers de charge des faïtières. Ils seront également informés sur le plan d'action global de la CTOP dans le cadre du FFF et sur les modalités

d'utilisation et de justification technique et financière des ressources du FFF.

Des recommandations seront par ailleurs formulées à la fin des travaux pour l'atteinte des résultats dudit mécanisme au Togo.

A l'ouverture des travaux, le Directeur Régional de l'environnement des plateaux M. Tchedre Akondo a au nom de son ministère salué cette initiative qui s'inscrit dans les actions contre la dégradation galopante du couvert végétal.

Selon le Président du Conseil d'administration de la CTOP, M. Gnassingbé Assimarou, le présent atelier constitue le point de départ pour le succès de ce processus qui intervient à titre pilote au Togo.

Pour M. Issifou Aboudoumissamilou, représentant le chargé de bureau de la FAO au Togo, ce mécanisme est important d'autant plus qu'aujourd'hui en Afrique, plus de 700 millions d'hectares de terres sont dégradées et que cette dégradation se poursuit à un rythme alarmant touchant près de 3 millions d'hectares par an.

Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo



Le parc Fazao-Malfakassa bientôt érigé en réserve de biosphère de l'UNESCO

Le ministre de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature Oladokoun Wonou a procédé ce lundi 15 juillet 2019 à Lomé, au lancement du projet de « développement durable par des moyens d'existence respectueux de la biodiversité autour du parc national de Fazao-Malfakassa ».

Initié par le gouvernement Togolais en collaboration avec l'UNESCO et financé à hauteur de 600 millions de franc CFA par le gouvernement Indien à travers le partenariat Inde ONU pour le développement, ce projet permettra de réduire la pauvreté et contribuera au développement local des communautés riveraines à travers la mise en place des activités économiques liées à la conservation de la biodiversité, avec un accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs.

Ce projet cible environ 350 familles des préfectures ayant en partage le parc Fazao-Malfakassa et ambitionne de sortir au total 1500 personnes de la pauvreté grâce à la création des emplois verts.

Selon le ministre de l'environnement, la finalité de cette initiative est de poser les bases d'une économie florissante pour soutenir le développement durable autour du parc et en faire un modèle de gestion des aires protégées au Togo qui va au-delà de la conservation traditionnelle.

C'est pourquoi, souligne-t-il, le parc national Fazao-Malfakassa va être érigé en réserve de biosphère pour tester des approches novatrices de développement durable. Ce label de réserve de biosphère va contribuer à réduire la perte de la biodiversité, améliorer les moyens de subsistances des

populations et les conditions sociales, économiques et culturelles des communautés.

Pour le Directeur du bureau régional multisectoriel de l'UNESCO à Abuja, Yao Ydo le parc Fazao-Malfakassa regorge beaucoup de richesse qui est profitable à tous.

« Nous avons initié ce projet pour permettre de protéger la réserve de Fazao et surtout permettre de protéger l'écosystème, la biodiversité. Nous souhaitons transformer ce parc en réserve de biosphère à cause de sa richesse exceptionnelle qui ne doit pas bénéficier seulement au peuple Togolais mais au monde entier par apport aux défis du changement climatique et des menaces environnementaux auxquelles nous faisons face », a expliqué Yao Ydo.

Elisabeth S.



Togo : Les acteurs de l'eau se familiarisent avec le contenu de la charte de l'eau du bassin de la Volta

Les acteurs impliqués dans le processus de ratification et de mise en œuvre de la charte de l'eau du bassin de la Volta

section Togo s'approprient depuis ce lundi 24 juin à Lomé, les dispositifs contenus dans ladite charte. Initiée par l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), cette rencontre a pour objectif de partager avec les différents acteurs, les informations contenues dans la charte et aussi d'indiquer clairement les rôles et responsabilités de ces derniers dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau du Bassin de la Volta.

Durant quatre (4) jours, les participants vont s'accorder sur les dispositions contenues dans la charte de l'eau du bassin de la Volta, qui se veut un instrument réglementaire et juridique de référence pour une gestion et une utilisation concertée des ressources en eau et des secteurs connexes dans le bassin de la Volta.

« Si un pays veut réaliser un ouvrage d'intérêt commun ou un ouvrage important il est de toute évidence que cet ouvrage peut impacter les ressources en eau d'un autre pays. Donc il est important qu'on puisse dire aux autres pays que nous sommes en train de réaliser tel ouvrage et voilà les impacts que ça peut causer, alors voilà les mesures qu'on peut prévoir pour gérer les impacts négatifs qui seront engendrés par la réalisation de cet ouvrage-là », a déclaré Millogo Dibi, Directeur exécutif adjoint de l'Autorité du Bassin de la Volta

Il faut noter que cette rencontre d'information et de sensibilisation se déroule également dans les autres pays ayant en partage le bassin de la Volta à savoir le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo.

Depuis sa création en 2009, l'ABV s'est donnée pour mission de promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage efficace des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration sociale économique des populations à travers des activités notamment l'agriculture ou la pêche.

Elisabeth S.